

Le service MANDATAIRE ADMR du Loiret

Famille d'accueil

| ADMR du Loiret | Employeur |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">Notre rôle</p> <p>En application des directives du conseil départemental du Loiret concernant les contrats des familles d'accueil, nous déclarons la personne accueillie comme employeur auprès de l'URSSAF.</p> | <p style="text-align: center;">Votre statut</p> <p>Vous, la personne accueillie, êtes employeur de votre(vos) salarié(es) famille d'accueil. Soit vous avez déjà sélectionné vous-même une famille d'accueil, soit le conseil départemental du Loiret peut vous proposer des candidatures de familles agréées.</p> <p>➔ <i>Il conviendra de nous faire parvenir le document valide d'agrément et le contrat type avec les modalités particulières.</i></p> |
| <p style="text-align: center;">Le service</p> <p>Notre service assure la gestion administrative du contrat avec votre salarié(e) famille d'accueil, et nous vous en précisons le déroulement si besoin. (Évolution des barèmes, par exemple)</p> <p>Nous reversons directement à l'URSSAF les cotisations que vous réglez.</p> <p>Nos frais de gestion sont déterminés en fonction du nombre d'heures effectuées (de 25.30 € à 50.00 € par mois), cf. tableau ci-après.</p> | <p style="text-align: center;">La prise en charge des coûts</p> <p>Vous recevez mensuellement les factures des frais de gestion ADMR et des cotisations URSSAF (cotisations salariales déduites du salaire et cotisations patronales pour la retraite, le chômage et la formation professionnelle).</p> <p>➔ <i>Le règlement de nos factures peut faire l'objet d'un prélèvement si vous le souhaitez.</i></p> |

ADMR SERVICE MANDATAIRE

32 bis rue de Bagneaux – BP 45268 – 45145 ST JEAN DE LA RUELLÉ CEDEX

Tél. : 02 38 70 50 51 - Fax : 02 38 70 53 10 – www.fede45.admr.org – info.fede45@admr.org

| ADMR du Loiret | Employeur |
|---|--|
| <p style="text-align: center;">Nos démarches</p> <p>Nous enregistrons le contrat de travail signé avec les modalités particulières. Nous déclarons l'embauche auprès de l'URSSAF, et effectuons les déclarations nominatives trimestrielles auprès de cet organisme.</p> <p>Chaque mois, nous préparons le bulletin de salaire, en fonction du nombre de jours déclarés par votre salarié ou par vous-même grâce à la fiche d'information ou par courriel. Nous vous adressons ce bulletin, ainsi qu'à la famille d'accueil.</p> | <p style="text-align: center;">Vos démarches</p> <p>Il conviendra de nous faire parvenir les copies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des cartes d'identités de la personne accueillie et de l'accueillant(e) familial(e). - de la carte d'inclusion de la personne accueillie le cas échéant. - de l'extrait du jugement de mesure de sauvegarde de justice, le cas échéant . - du contrat d'accueil, avec ses annexes, et éventuellement ses avenants. - de la notification d'agrément de la famille d'accueil. <p>Il revient à la personne accueillie (employeur) de payer par virement ou chèque le salaire net du(des) salarié(es) famille d'accueil figurant au bas du(des) bulletin(s) de salaire.</p> |
| <p style="text-align: center;">La fin du contrat</p> <p>En fin de contrat, nous établissons les différents documents pour le(la) salarié(e) : certificat de travail, attestation Pôle Emploi, reçu de solde pour tout compte.</p> <p>Tous ces documents seront à signer par vous-même.</p> | <p style="text-align: center;">La fin du contrat</p> <p>En fin de contrat vous réglez les soldes dus au salarié et lui remettez les documents obligatoires que l'ADMR aura préparés et que vous aurez signés.</p> |

NB : Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement concernant la spécificité de ce type de contrat et du service correspondant.

| | |
|--|-----------------------------|
| Frais de Dossier 2024 | 21 € par an, de date à date |
| Frais de gestion quel que soit le nombre de salariés | 52 € net par mois |

ADMR SERVICE MANDATAIRE

32 bis rue de Bagneaux – BP 45268 – 45145 ST JEAN DE LA RUELLE CEDEX

Tél. : 02 38 70 50 51 - Fax : 02 38 70 53 10 – www.fede45.admr.org – info.fede45@admr.org



personia
le service à la personne



Le 15 novembre 2023

Le service MANDATAIRE ADMR du Loiret

Particulier-Employeur

| ADMR du Loiret | Particulier-Employeur |
|--|---|
| <p>Notre rôle</p> <p>En application de la classification de la Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur, nous déclarons les employeurs auprès de l'URSSAF</p> <p>→ <i>cela permet à celles, ceux pouvant y prétendre, en fonction de leur âge ou d'un handicap, de bénéficier d'une exonération partielle ou totale des cotisations patronales de Sécurité Sociale).</i></p> | <p>Votre statut</p> <p>Vous êtes employeur(e) de votre (vos) salarié(es). Soit vous avez déjà sélectionné vous-même une personne que vous souhaitez recruter, soit notre service peut vous proposer des candidatures.</p> <p>→ <i>Si vous êtes allocataire APA* ou PCH* par le conseil départemental, il conviendra de nous faire parvenir le document valide attestant cette situation.</i></p> |
| <p>Le service</p> <p>Notre service assure la gestion administrative de votre contrat avec votre salariée, et nous vous en précisons le déroulement.</p> <p>Nous reversons directement à l'URSSAF les cotisations que vous réglez.</p> <p>→ <i>Nos frais de gestion sont déterminés en fonction du nombre d'heures effectuées (de 29.20 à 140 € par mois), cf. tableau ci-après.</i></p> | <p>La facturation</p> <p>Vous recevez mensuellement les factures des frais de gestion ADMR et des cotisations URSSAF (cotisations salariales déduites du salaire et cotisations patronales pour la retraite, le chômage et la formation professionnelle).</p> <p>→ <i>Le règlement de nos factures peut faire l'objet d'un prélèvement si vous le souhaitez.</i></p> |

*APA : aide personnalisée à l'autonomie

*PCH : prestation de compensation du handicap

ADMR SERVICE MANDATAIRE

32 bis rue de Bagneaux – BP 45268 – 45145 ST JEAN DE LA RUELLE CEDEX

Tél. : 02 38 70 50 51 - Fax : 02 38 70 53 10 – www.fede45.admr.org – info.fede45@admr.org



| ADMR du Loiret | Particulier-Employeur |
|---|---|
| <p>Nos démarches</p> <p>Nous établissons le contrat de travail, la fiche de poste et la déclaration d'embauche auprès de l'URSSAF, ainsi que les déclarations nominatives trimestrielles pour cet organisme.</p> <p>Chaque mois, nous préparons le bulletin de salaire, en fonction du nombre d'heures déclaré par votre salarié grâce à sa feuille de présence. Nous vous adressons ce bulletin, et il vous revient de lui payer le salaire net figurant au bas de ce document.</p> <p>Nous vous rappelons les échéances (par exemple, la médecine du travail)</p> | <p>Vos démarches</p> <p>Il conviendra de nous faire parvenir une photocopie de votre carte d'identité, pour la demande d'exonération de cotisations patronales, qui est fonction de votre âge ou d'un handicap reconnu.</p> <p>Il vous faut également organiser les visites médicales de votre salarié : la visite d'embauche et la visite systématique d'aptitude tous les deux ans à la médecine de travail sont obligatoires pour tous les salariés. (inscription CIHL 45 : environ 75€).</p> |
| <p>La fin du contrat</p> <p>En fin de contrat nous établissons les différents documents pour le (la) salarié(e) : certificat de travail, attestation Pôle Emploi et solde pour tout compte. Tous ces documents seront à signer par vous-même.</p> | <p>La fin du contrat</p> <p>En fin de contrat vous réglez les soldes dus au salarié et lui remettez les documents obligatoires que l'ADMR aura préparés.</p> |

NB : Nous sommes à votre **disposition** pour tout renseignement concernant la Convention Collective des Salariés du Particulier Employeur, pour l'établissement des documents relatifs à l'emploi de votre salariée (attestations, certificats, etc.).

Nous pouvons aussi vous orienter vers **des partenaires** pour d'éventuels dossiers de prise en charge financière.

Nous sommes conseil pour les deux parties, employeur et salarié.

Les tarifs des prestations.

| | |
|--|--|
| Frais de Dossier 2023 | 21 € par an, de date à date |
| Frais de gestion quel que soit le nombre de salariés | 3.80 € nets/heure avec un minimum de 30 € nets par mois et un maximum de 144 € nets par mois |

ADMR SERVICE MANDATAIRE

32 bis rue de Bagneaux – BP 45268 – 45145 ST JEAN DE LA RUELLÉ CEDEX

Tél. : 02 38 70 50 51 - Fax : 02 38 70 53 10 – www.fede45.admr.org – info.fede45@admr.org